

Petits mais remarquables, les cabinets boutiques se démarquent

Nathalie Vallerand

redactionlesaffaires@tc.tc

Le cabinet spécialisé en droit de l'environnement Daigneault avocats célèbre ses 15 ans cette année. Récipiendaire l'an dernier de la distinction Avocat émérite du Barreau du Québec, Robert Daigneault est à la fois avocat et biologiste.

La double formation, il l'exige aussi des avocats qui travaillent dans son cabinet. Ainsi, l'un a une maîtrise en droit de l'environnement et développement durable, et l'autre, un baccalauréat en sciences de l'environnement.

« Une formation en sciences permet de saisir rapidement les enjeux concrets d'une situation et de mieux comprendre les analyses techniques des experts en environnement », dit celui dont la firme de quatre avocats a été désignée parmi les cinq meilleurs cabinets boutiques canadiens en environnement en 2013 par le *Canadian Lawyer Magazine*.

Sa pratique est variée, allant de la conformité environnementale à l'entreposage des matières dangereuses, en passant par les poursuites pénales pour non-respect de la *Loi sur la qualité de l'environnement* ou l'émission de permis et d'autorisations.

Robert Daigneault note une recrudescence de dossiers se rapportant à la protection des mi-

Selon Karim Renno, les conflits posent souvent problème dans les cabinets généralistes, car les associés ne veulent pas déplaire à de grands clients potentiels.

traient surtout des aspects environnementaux liés aux transactions. » Daigneault avocats fait face à un beau problème : recruter un ou deux avocats pour répondre à la demande. Pas simple, cependant, car le cabinet cherche des candidats ayant une formation scientifique.

Dans la cour des grands

Fondée l'an dernier, Renno Vathilakis est déjà à l'étroit dans ses bureaux de la rue Sherbrooke Ouest, à Montréal. « Nous avons recruté deux avocates, et notre volume d'affaires justifie d'autres embauches, mais il faudra d'abord déménager », dit l'associé Karim Renno.

La présence de sa firme dans le classement des sept cabinets les plus recommandés du Québec du guide Benchmark Canada rendra sans doute ce déménagement encore plus pressant. L'avocat de 38 ans est bien connu de la communauté juridique pour sa chronique « Le jeune super plaideur », publiée dans le média *Web Droit-Inc.*

Il tient aussi le blogue « À bon droit », dans lequel il commente la jurisprudence. « C'est du travail, mais ça m'apporte beaucoup de recommandations et de mandats. Pour la notoriété, c'est fantastique. »

Auparavant chez Irving Mitchell Kalichman et chez Osler, Karim Renno est notamment

réputé pour son expertise dans les conflits entre actionnaires et les recours collectifs.

Son associé, Michael Vathilakis, ancien vice-président des affaires juridiques chez Future Electronics, axe sa pratique sur le litige commercial. Il s'occupe aussi du volet affaires de dossiers de divorces lorsque des actifs d'entreprises doivent être partagés entre les ex-conjoints.

Recours collectif

Pourquoi ouvrir un cabinet qui ne fait que du litige? « D'abord, parce que c'est notre spécialité, répond M. Renno. Ensuite, parce que c'est encore le seul secteur du droit à l'abri de la concurrence étrangère. Quand un litige est devant un tribunal québécois, le recours à des avocats membres du Barreau du Québec est obligatoire, ce qui n'est pas le cas du droit transactionnel. »

De plus, les conflits posent souvent problème dans les cabinets généralistes, car les associés ne veulent pas déplaire à de grands clients potentiels, ajoute-t-il.

« Je m'occupe présentement d'un recours collectif contre Air Canada pour une question de surcharge de carburant. Je n'aurais jamais pu accepter ce mandat dans un grand cabinet », indique Karim Renno. 